

Allocation simple Aide-ménagère

OBJECTIF

- Obtenir une aide à domicile (Aide-ménagère).

LEVIER A ACTIVER

- Mairie de sa commune.

LES BONNES PRATIQUES

- Avoir au moins 65 ans (ou 60 ans si reconnaissance d'incapacité de travail).
- Ne bénéficier d'aucune pension de retraite et disposer de revenus modestes.
- Sous conditions de ressources.